CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SARL ECO REMORQUE
860 D6015 76360 BOUVILLE
SIRET : 82021347800010
TVA INTRA : FR820213478
CAPITAL SOCIAL : 10000 EUROS
EMAIL : contact@eco-remorque.com
SITE INTERNET : www.eco-remorque.com
TÉLÉPHONE : 02.35.92.41.00

I - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes de produits et prestations de services réalisées par la société SARL ECO REMORQUE, que celles-ci soient conclues en magasin, à distance, par téléphone, par courrier électronique, par l'intermédiaire du site internet ou par tout moyen de communication. Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre la société SARL ECO REMORQUE, ci-après dénommée « Le Vendeur », et son client, ci-après dénommé « l'Acheteur ». Elles concernent notamment les remorques, accessoires, pièces-détachées, crochets d'attelage et autres produits commercialisés par le Vendeur ainsi que les prestations de d'entretien, de montage et toutes autres prestations convenues avec l'Acheteur. La SARL ECO REMORQUE est exclusivement revendeur des produits commercialisés et n'est pas le fabricant des remorques et équipements vendus. Les garanties commerciales éventuellement proposées par les fabricants sont distinctes des garanties légales dont le Vendeur reste tenu envers le consommateur.

II - DÉFINITIONS

Dans les présentes CGV, les termes suivants sont définis comme suit : «CGV » : désigne les présentes Conditions Générales de Vente. « Vendeur » : désigne la société SARL ECO REMORQUE. « Acheteur » : désigne toute personne physique ou morale, consommateur procédant à une commande ou concluant un contrat avec le Vendeur. « Produits / Marchandises » : désignent les remorques, accessoires, pièces détachées et autres produits commercialisés par le Vendeur. « Prestations de services » désignent les prestations réalisées par le Vendeur, notamment les opérations d'entretien, de diagnostic, de montage d'équipement ou toutes autres prestations convenues avec l'Acheteur. « Document de vente » : désigne tout document contractuel (devis, ticket de caisse, facture ou tout autre support équivalent) accepté par les parties précisant les caractéristiques de la vente. « Notice » ou « Manuel » ou « Précautions d'usage », désigne tout document d'utilisation, d'entretien, de sécurité ou de maintenance fourni par le fabricant ou le Vendeur avec le produit.

III - DOCUMENT DE VENTE

La vente devient définitive après acceptation de la commande par le Vendeur, matérialisée par l'émission d'un document de vente. Le document de vente précise, selon la nature de la commande, les caractéristiques essentielles du produit ou de la prestation, sa référence, son prix, les éventuelles options, accessoires, frais de livraison, modalités de paiement ainsi que les conditions ou délais de livraison lorsqu'ils sont déterminés. L'Acheteur est invité à vérifier avant validation de la commande l'exactitude des informations figurant sur le document de vente, notamment sont identité, les coordonnées de facturation et de livraison, la référence du produit, ses dimensions, son PTAC, ses équipements, ses options et toute caractéristique particulière demandée. L'acceptation des CGV par l'Acheteur ne nécessite pas de signature manuscrite. L'établissement du document de vente, le paiement d'un acompte ou le paiement total du prix par l'Acheteur emportent reconnaissance de son consentement à la vente, l'acceptation des présentes CGV et de l'acceptation des caractéristiques du produit ou de la prestation mentionnées et convenues au moment de la vente. Toute modification demandée par l'Acheteur après acceptation de la commande est soumise à accord du Vendeur et peut entraîner une modification du prix ou du délai de livraison.

IV - PRIX

Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC) sauf indication contraire figurant sur le document de vente. Le prix applicable à la vente est celui indiqué sur le document de vente accepté par l'Acheteur. Les tarifs affichés en magasin, sur le site internet ou tout autre support commercial peuvent être modifiés avant la conclusion d'un contrat. Aucun changement de prix ne peut être appliqué rétroactivement à une commande définitivement acceptée par le Vendeur, sauf disposition légale ou réglementaire impérative contraire. Toute modification légale ou réglementaire obligatoire ayant une incidence directe sur le prix applicable à la vente pourra entraîner un ajustement du prix dans la stricte mesure de cette modification. Les photographies et représentations présentes sur les supports commerciaux, en magasin, sur le site internet, sur les réseaux sociaux ou supports publicitaires sont présentées à titre illustratif. Elles ne constituent pas un engagement contractuel sur les éléments non expressément mentionnés dans le document de vente. Le Vendeur, en sa qualité de revendeur et non de fabricant ne peut garantir que les caractéristiques techniques, coloris ou photographies demeureront strictement identiques à celles présentées antérieurement. Les fabricants peuvent modifier leur produit sans préavis.

V - MODALITÉ DE PAIEMENT

Le prix est payable comptant et en totalité le jour du retrait de la marchandise en magasin ou, le cas échéant, selon les modalités prévues au document de vente. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : carte bancaire, virement bancaire et espèces dans la limite légale en vigueur. Le paiement par chèque bancaire peut être accepté pour le paiement d'un acompte, sous réserve de présentation d'un justificatif d'identité en cours de validité comportant une photographie. En cas de paiement par virement bancaire ou par chèque, la marchandise ne pourra être remise qu'après encaissement effectif et crédité du montant correspondant sur le compte bancaire du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit de suspendre, différer ou refuser la remise de marchandises ou la réalisation de la livraison jusqu'au complet paiement du prix. Lorsque l'Acheteur verse une somme à la commande, la nature de cette somme est celle indiquée dans le document de vente. Elle est expressément qualifiée d'acompte et constitue un engagement ferme des parties. Pour les Acheteurs professionnels, tout retard de paiement peut entraîner l'application des pénalités de retard prévues par la réglementation applicable ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement lorsque celui-ci est légalement due. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, une indemnisation complémentaire pourra être demandée sur justificatif.

VI - COMMANDE & DÉLAIS

Toute commande de remorque, standard ou configurée spécifiquement à la demande de l'Acheteur, passée en magasin ou à distance, est considérée comme ferme et définitive après acceptation par le Vendeur et versement de l'acompte prévu au document de vente. Les acomptes versés ne sont pas remboursables en cas d'annulation imputable à l'Acheteur et resteront acquis au Vendeur à titre d'indemnisation, sauf dispositions légales contraires. Toute commande de pièces détachées spécifiques, notamment identifiées par le numéro de châssis du véhicule ou de la remorque, doit être réglée intégralement au moment de la commande. Ces produits ne pourront être ni repris ni échangés, sauf défaut de conformité ou garantie légale applicable. Les délais de fabrication, de mise à disposition ou de livraison communiqués par les fabricants, fournisseurs ou transporteurs sont ne constituent, lorsqu'ils ne sont pas expressément repris comme engagement contractuel du Vendeur que des délais à titre prévisionnels et indicatifs. Pour les remorques fabriquées à la demande de l'Acheteur, le délai de fabrication dépend notamment des capacités de production, du planning du fabricant, de l'approvisionnement en composants et des éventuelles contraintes techniques rencontrées lors de la fabrication. La mise à disposition de la remorque par le fabricant ne vaut pas livraison à l'Acheteur et la date effective de livraison dépend également de la disponibilité et de l'organisation du transport. Le Vendeur informe l'Acheteur dans la mesure des informations dont il dispose, de toute évolution significative affectant le délai prévisionnel annoncé. Un dépassement du délai prévisionnel par les fournisseurs, lorsqu'il est indépendant de la volonté du Vendeur, ne pourra, à lui seul, constituer un refus de délivrer le bien, un motif d'annulation immédiate de la commande, un refus de paiement ou donner lieu à une demande de dommages et intérêts. Lorsque l'Acheteur demande au Vendeur d'effectuer avant la livraison ou le retrait du produit, des démarches administratives d'immatriculation à son nom, les frais de prestations engagés à sa demande restent dus lorsqu'ils sont prévus au document de vente et effectivement engagés. En cas d'annulation lorsqu'elle est fondée, l'Acheteur s'engage à restituer le certificat d'immatriculation et les documents administratifs dans un délai maximal de sept (7) jours calendaires à compter de la notification de l'annulation. A défaut de restitution ou en cas d'impayé, le Vendeur se réserve le droit d'engager toute procédure utile afin d'obtenir le règlement des sommes dues, la restitution des documents administratifs et la réparation du préjudice subi, notamment en cas d'impossibilité de revente de la remorque. Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande émanant d'un Acheteur avec lequel existerait un litige antérieur, un incident de paiement, une fraude ou tout autre motif légitime. En cas de non-retrait de la marchandise dans le délai convenu après mise à disposition, des frais de gardiennage pourront être facturés à l'Acheteur après information préalable. En cas de décès de l'Acheteur avant le retrait de la marchandise, le Vendeur se réserve le droit d'annuler la commande commandée spécifiquement pour l'Acheteur et les sommes déjà versées pourront être conservées par le Vendeur à titre de dédommagement et engagements déjà supportés.

VII - LIVRAISON & ETAT DE LA MARCHANDISE

La livraison peut être effectuée par le Vendeur, par un transporteur mandaté par celui-ci ou selon tout autre mode de remise convenu entre les parties. Lors de la remise ou de la livraison du produit, l'Acheteur est invité à vérifier son état général, à lire attentivement les documents remis et à respecter les instructions du fabricant relatives à l'utilisation, à l'entretien, à la sécurité et aux conditions d'utilisation du produit. L'Acheteur sera informé par tout moyen de la mise à disposition du produit en magasin ou de son expédition. A compter de cette notification, l'Acheteur dispose d'un délai de trente (30) jours calendaires pour procéder au retrait du produit sans frais. Passé ce délai, des frais de gardiennage pourront être facturés pour une durée supplémentaire maximale de trente (30) jours après information préalable de l'Acheteur. Les frais de gardiennage sont dus de plein droit après notification. A l'issue d'un délai total de soixante (60) jours suivant la mise à disposition du produit, et en l'absence de retrait ou d'instructions de l'Acheteur, le Vendeur pourra considérer la commande comme abandonnée et procéder à résiliation de plein droit. Les sommes déjà versées resteront acquises au Vendeur à titre d'indemnisation, sous réserve des dispositions légales applicables, et le produit pourra être remis à la vente. Les produits sont réputés livrés lors de leur retrait en magasin par l'Acheteur ou son mandataire ou lors de leur remise au transporteur ou au point de livraison convenu. L'Acheteur peut mandater un tiers pour retirer le produit à sa place, il lui appartient de s'assurer de l'identité du mandataire, et de lui communiquer les instructions nécessaires. Le mandataire est réputé agir pour le compte de l'Acheteur. Les risques de perte, vol, détérioration ou dommage sont transférés à l'Acheteur au moment de la livraison ou du retrait du produit. L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits au moment de leur retrait ou de leur livraison. Les remorques étant exposées en extérieur et accessibles à la clientèle, l'Acheteur reconnaît avoir la possibilité d'examiner le produit avant son achat. Toute sortie de marchandises sans réserve écrite et précise formulée au moment de la livraison ou du retrait vaut reconnaissance et acceptation de l'état apparent du produit. En cas de livraison par transporteur, les réserves éventuelles doivent être formulées de manière précise sur le document de transport et confirmées auprès du transporteur dans les délais légaux applicables. Les dommages doivent être constatés contradictoirement en présence du transporteur, lequel pourra formuler toute contre-observation utile. Aucune réclamation relative a des dommages apparents ou a un défaut de conformité apparent ne pourra être prise en compte en l'absence de réserves formulées conformément aux présentes conditions. La seule mention générale telle que « sous réserve de contrôle ou déballage » n'est pas recevable. Les délais de livraison communiqués demeurent indicatifs. Aucun retard raisonnable ne pourra donner lieu à indemnisation, sauf dispositions légales impératives contraires. La livraison n'inclut pas la mise en service des produits. Pour les ventes avec expédition, l'Acheteur s'engage à retirer le colis dans les délais imposés par le transporteur ou le point relais. En cas de retour du colis au Vendeur pour quelque motif que ce soit, les frais de réexpédition et, le cas échéant, les frais de gardiennage resteront à la charge de l'Acheteur. Sans instruction de l'Acheteur dans un délai de quinze (15) jours suivant le retour du colis, le Vendeur pourra considérer le produit comme abandonné et conserver les sommes versées à titre d'indemnisation des frais engagés.

VIII - PRESTATIONS DE SERVICES

Toute prestation de service réalisée par le Vendeur est facturée selon les tarifs en vigueur affichés en magasin ou communiqués à l'Acheteur. La facturation des prestations est toujours exprimée en supplément du prix des produits vendus. Toute intervention réalisée en atelier fait l'objet d'un devis ou d'un document de vente précisant la nature des travaux. Toute prestation validée est due par l'Acheteur. Les tarifs peuvent être établis sur la base d'un forfait ou d'un barème de temps de main-d'oeuvre. Lorsque des travaux complémentaires deviennent nécessaires après démontage, ils peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire après information et accord de l'Acheteur. Le refus par l'Acheteur d'une réparation ou d'une intervention recommandée pour des raisons de sécurité est mentionné sur le document de vente et le Vendeur ne peut être tenu responsable des conséquences imputables résultant de ce refus. La restitution de la remorque au client vaut reconnaissance de la bonne exécution apparente des travaux réalisés, sous réserve des garanties légales applicables. Les pièces remplacées lors des réparations sont tenues à disposition de l'Acheteur lors de la restitution de la remorque sous réserve des pièces reprises au titre de garanties constructeur. Pour les prestations de dispositif d'attelage et de faisceau électrique, l'intervention est réalisée conformément au devis ou document de vente accepté par l'Acheteur et aux prescriptions techniques du fabricant. L'Acheteur doit fournir les informations exactes relatives au véhicule concerné, notamment sa marque, son modèle, sa version, son année de mise en circulation et, lorsque nécessaire, son numéro d'immatriculation ou toute autre information technique utile à l'identification du véhicule. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant d'informations incomplètes, inexactes ou erronées fournies par l'Acheteur concernant le véhicule ou son utilisation. Le Vendeur procède lorsque cela est possible à un contrôle du fonctionnement de l'installation afin de vérifier le fonctionnement des dispositifs d'éclairage en présence de l'Acheteur pour constater le bon fonctionnement. L'essai réalisé ne constitue pas une garantie de fonctionnement avec toute remorque, tout équipement électrique raccordé au véhicule. Le Vendeur ne peut être tenu responsable des dommages ou dysfonctionnement causés ultérieurement par le branchement d'une remorque, d'un équipement avec un faisceau électrique défectueux ou mal raccordé notamment en cas de court-circuit, de détérioration de fusibles ou de tout autre élément électrique du véhicule tracteur lorsque ces dommages ne résultent pas d'un défaut de la prestation réalisée par le Vendeur. La pose d'un dispositif d'attelage comprend uniquement les opérations expressément prévues au devis ou document de vente. Toute opération complémentaire rendue nécessaire par la configuration du véhicule, une difficulté de démontage d'un équipement existant (casiers) peut faire l'objet d'une facturation supplémentaire. Les prestations de pose sont soumises aux garanties légales applicables. Les éventuelles garanties commerciales du fabricant du dispositif d'attelage restent soumises aux conditions et à la durée prévues par celui-ci. Des frais de gardiennage ou d'utilisation des installations de l'atelier peuvent être facturés lorsque l'intervention nécessite une occupation prolongée des locaux, l'utilisation d'équipements spécifiques, le démontage d'éléments techniques ou l'assistance à expertise. Le client demeure seul responsable du règlement des réparations et prestations réalisées, y compris lorsque celles-ci sont susceptibles d'être prise en charge partiellement ou totalement par une compagnie d'assurance ou un tiers. Les frais liés à l'élimination des déchets soumis à une réglementation particulière notamment les pneumatiques, batteries, équipements électriques ou autres produits réglementés peuvent faire l'objet d'une facturation spécifique pour couvrir les frais de collecte, de transport dans les filières agréées. Le service de location de matériel est soumis à des conditions particulières. Les documents contractuels et conditions générales de location devront être acceptés par le client avant toute mise à disposition du matériel.

IX - RÉTRACTATION & REMBOURSEMENT

Pour les ventes conclues directement en magasin, aucun droit général de rétractation n'est applicable sauf disposition légale contraire. Une affiche est apposée en magasin « article ni repris, ni échangé, ni remboursé ». Pour les ventes conclues à distance, le droit de rétraction est de quatorze (14) jours à compter du jour de la livraison. Lorsque l'Acheteur exerce son droit de rétractation, il doit en informer le Vendeur au moyen du formulaire type figurant en annexe des présentes et en ligne sur le site internet ou par toute déclaration exprimant sa volonté de se rétracter par écrit sur le courriel électronique contact@eco-remorque.com. Le remboursement est effectué après réception et vérification du produit par chèque ou virement bancaire sur le compte bancaire qui aura servi initialement au paiement du produit. Les frais directs de retour restent à la charge de l'Acheteur. Pour les remorques dont le poids et les dimensions ne permettent pas un retour par voie postale, le retour est organisé par l'Acheteur et les frais directs de retour restant à sa charge. Le retour devra être effectuée jusqu'à l'établissement du Vendeur. Le produit doit être restitué complet avec ses accessoires et documents dans son emballage d'origine permettant sa remise en vente dans des conditions normales. Tout produit incomplet pourra faire l'objet d'une décote partielle et en présence de signes d'usage, le remboursement pourra être réduit en fonction de la dépréciation constatée. Le retour par la poste en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : ECO REMORQUE 860 DÉPARTEMENTALE 6015 76360 BOUVILLE, faute de quoi la prise en compte de la perte des produits lors du transport de retour ne pourra avoir lieu.

X - DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix par l'Acheteur. En cas de défaut de paiement, le Vendeur pourra se prévaloir de la présente clause de réserve de propriété et demander la restitution immédiate des produits concernés, aux frais de l'Acheteur après mise en demeure restée sans effet sans préjudice de toute autre action dont il dispose. Jusqu'au complet paiement, l'Acheteur s'engage à conserver les produits en parfait état, à ne pas les transformer ni les céder contrairement au droit du Vendeur. En cas d'intervention de réparation ou de gardiennage par le Vendeur, celui-ci bénéficie d'un droit de rétention sur le produit jusqu'au règlement intégral des sommes dues au titre des prestations réalisées. La clause de réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert des risques.

XI - GARANTIE & SAV

Le Vendeur intervient en qualité de revendeur des produits commercialisés et n'est pas le fabricant des remorques et équipements vendus. A ce titre, le Vendeur n'accorde aucune garantie commerciale sur les produits vendus. Cette absence de garantie commerciale propre au Vendeur ne fait pas obstacle aux obligations légales qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés. La mise en conformité du produit est effectuée sans frais pour l'Acheteur dans les conditions prévues par la loi. Elle peut notamment prendre la forme d'une réparation ou d'un remplacement lorsque les conditions légales sont réunies. La mise en conformité doit intervenir dans le délai applicable et en principe, au plus tard dans les trente (30) jours suivant la demande lorsque les conditions légales sont réunies. En complément des garanties légales, certains produits peuvent bénéficier d'une garantie commerciale accordée directement par le fabricant. La durée, l'étendue, les conditions de prise en charge et les éventuelles exclusions de cette garantie commerciale sont déterminées par les fabricants et peuvent varier selon la marque. Les remorques commercialisées par le Vendeur bénéficient d'une garantie commerciale fabricant de douze (12) mois à compter de la date de facturation selon les conditions et exclusions applicables au fabricant concerné. Les fabricants de remorque prévoient une première vérification après les cinquante (50) premiers kilomètres, un resserrage de la boulonnerie dans son ensemble (écrou de roue etc.). Les notices et conditions de garantie des fabricants peuvent prévoir des prescriptions particulières d'utilisation, d'un programme d'entretien, de maintenance et l'Acheteur doit respecter les prescriptions prévues pour bénéficier de cette garantie commerciale dans les conditions définies par celui-ci. Le non-respect de ces prescriptions peut entrainer une exclusion de la garantie commerciale. Sans préjudice des garanties légales, la garantie commerciale du fabricant peut notamment exclure les conséquences de l'usure normale ou de l'utilisation non conforme du produit. Peuvent notamment être concernés, selon les conditions propres au fabricant : l'usure des pièces et composants notamment les pneumatiques, ampoules, prises électriques et éléments de friction etc.) ; les dommages liés à une absence d'utilisation prolongée ou à un stockage inadapté (déformation des pneumatiques, oxydation etc.) ; les dommages résultant d'une utilisation non conforme, d'une surcharge ou d'une négligence ; les détériorations dues à un défaut d'entretien ou à un entretien insuffisant ; le non-respect des consignes de sécurité et de maintenance (resserrage boulonnerie, vérification avant usage, contrôle périodiques etc.) ; le non-respect des notices des différents fabricants intervenant dans l'ensemble roulant de la remorque (essieu etc.) ; les modifications ou transformations non agrées ou montages d'accessoires non réalisés par le Vendeur ou fabricant ; les dommages liés aux conditions extérieures notamment les chocs, accidents, intempéries, corrosion, produits chimiques, sel, etc.; les dommages esthétiques n'altérant pas le fonctionnement du produit (éclats, rayures etc.). Aucune indemnisation ne pourra être réclamée au Vendeur au titre de préjudices indirects ou immatériels notamment : la perte d'exploitation, l'immobilisation de la remorque, les frais de remorquage et gardiennage, la location d'une remorque de remplacement, les frais de déplacement, carburant ou toute autre dépense liée à l'immobilisation de la remorque. Les dispositifs d'attelage et leurs accessoires bénéficient, lorsqu'ils sont concernés, des garanties légales applicables ainsi que des éventuelles garanties commerciales du fabricant. Les conditions de prise en charge des garanties commerciales sont celles prévues par le fabricant, sans préjudice des garanties légales dues par le Vendeur. Toute demande de garantie et de service après-vente doit être adressée au Vendeur par écrit de préférence par courrier électronique à l'adresse contact@eco-remorque.com en indiquant notamment la description précise du problème constaté, les circonstances de son apparition, des photographies, la facture d'achat et tout autre élément permettant d'effectuer un premier diagnostic. Le Vendeur agit en qualité d'intermédiaire, elle est transmise au fabricant concerné pour analyse et traitement, conformément aux conditions de garantie constructeur applicables. Le délai de traitement des demandes de garantie relève exclusivement du fabricant et le Vendeur ne saurait être tenu responsable des délais longs ou décisions prises dans ce cadre. Les pièces reconnues défectueuses par le fabricant dans le cadre de la garantie sont, le cas échéant, prises en charge selon ses conditions. Toute intervention au titre de la garantie doit être effectuée exclusivement par la société SARL ECO REMORQE auprès duquel le produit a été acheté. Les interventions réalisées par un tiers peuvent avoir des conséquences sur une garantie commerciale et le Vendeur n'est pas tenu de prendre en charge les interventions réalisées par un tiers ni d'en rembourser les frais. Les frais de transport aller-retour des produits restent à la charge de l'Acheteur. La disponibilité des pièces détachées dépend des fabricants et lorsque le fournisseur cesse la commercialisation d'une pièce ou cesse de collaborer avec le Vendeur, celui-ci ne peut garantir une disponibilité au-delà des obligations légales qui lui incombent.

XII - RESPONSABILITE DU VENDEUR & PUBLICITÉ

Le Vendeur est responsable de la bonne exécution des obligations contractuelles qui lui incombent conformément à la réglementation applicable. Le Vendeur ne peut être responsable des dommages causés à des tiers ou aux biens de l'Acheteur résultant d'une utilisation du produit contraire à sa destination, aux prescriptions du fabricant, aux règles de sécurité ou à la réglementation applicable, sous réserve des garanties légales. L'Acheteur est responsable de l'utilisation du produit vendu et de son adéquation avec le véhicule tracteur, ainsi que du respect des règles de sécurité du Code la route et de la réglementation applicable. Les informations relatives notamment au poids total autorisé en charge (PTAC), à la charge utile (CU), au poids total roulant autorisé (PTRA), aux catégories de permis de conduire (B, B96, BE) et aux conditions d'assurance sont communiquées à titre informatif par le Vendeur et peuvent être affichées en magasin et sur le site internet. Il appartient à l'Acheteur de vérifier la compatibilité de l'ensemble roulant (véhicule tracteur + remorque + chargement) avec la réglementation applicable avant toute utilisation. Lorsque l'Acheteur fournit des informations techniques (dimensions, poids, photos ou descriptif d'un engin à transporter), celles-ci engagent sa seule responsabilité et il est réputé avoir vérifié la compatibilité du produit avec son usage avant achat. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable des erreurs ou omissions résultant d'informations inexactes fournies par l'Acheteur. Les photographies et illustrations sont présentées à titre illustratif et n'ont pas de valeur contractuelle. Elles peuvent représenter des équipements optionnels ou des configurations non incluses dans le produit standard. Des différences mineures peuvent exister entre les visuels et les produits livrés, sans altérer leurs caractéristiques et performances techniques essentielles. L'Acheteur est également responsable des dommages causés par la remorque, à lui-même ou a des tiers, sous réserve des responsabilités légalement imputables au Vendeur ou au fabricant.

XIII - DONNÉES PERSONNELLES & DURÉE DE CONSERVATION

Dans le cadre de la relation contractuelle, la société SARL ECO REMORQUE est amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant l'Acheteur. Ces données sont nécessaires à la gestion des devis, commandes, ventes, démarches administratives et de garanties. Les données peuvent être communiquées dans la limite de ce qui est nécessaire à la finalité concernée, à des sous-traitants (ANTS, fabricant, transporteur) intervenant dans l'exécution des prestations, ainsi qu'aux autorités administratives ou judiciaires lorsqu'une obligation légale ou un besoin de contrôle le justifie. Les personnes concernées disposent des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition ou de portabilité de ses données. L'exercice de ces droits, peut être effectué par courrier accompagné d'un titre d'identité en cours de validité à l'adresse suivante : SARL ECO REMORQUE 860 D6015 76360 BOUVILLE. Toute personne concernée dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées, puis, lorsque cela est nécessaire, pendant les durées légales ou réglementaires applicables, notamment en matière comptable, fiscale, contractuelle, administrative, de garanties et de défense des droits du Vendeur. Concernant les données comptables et fiscales dix (10) ans ; les données contractuelles et démarches d'immatriculation et commerciales : 5 ans ; les données des prospects (contacts sans suite) : suppression immédiate. À l'issue de ces durées, les données sont soit définitivement supprimées ou archivées de manière sécurisée lorsqu'elles présentent un intérêt administratif, fiscal ou légal. Le site internet de la société SARL ECO REMORQUE peut utiliser des cookies et autres traceurs afin d'assurer son bon fonctionnement, de mesurer l'audience et d'améliorer l'expérience utilisateur. L'utilisateur est informé des cookies et peut accepter, refuser ou paramétrer leur utilisation via un bandeau de consentement mis à disposition sur le site.
Contact RGPD : le gérant de la société ECO REMORQUE

XIV - FORCE MAJEURE & JURIDICTION

La société SARL ECO REMORQUE ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution ou retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un événement répondant aux conditions légales de la force majeure. Le Vendeur informe l'Acheteur, dans la mesure du possible, de tout événement susceptible d'affecter significativement l'exécution du contrat. Les parties sont invitées à rechercher une solution à l'amiable à tout différend avant toute procédure contentieuse, sans que cette démarche puisse priver l'Acheteur des droits et recours qui lui sont ouverts. Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur validité leur interprétation ou leur exécution relève des juridictions françaises compétentes conformément aux règles de droit commun. Si une disposition des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions conserveraient leur plein effet dans la mesure permise par la loi.

Toute reproduction totale ou partielle est interdite.